

L'UNIVERSITÉ ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MOT DE LA RÉDACTION

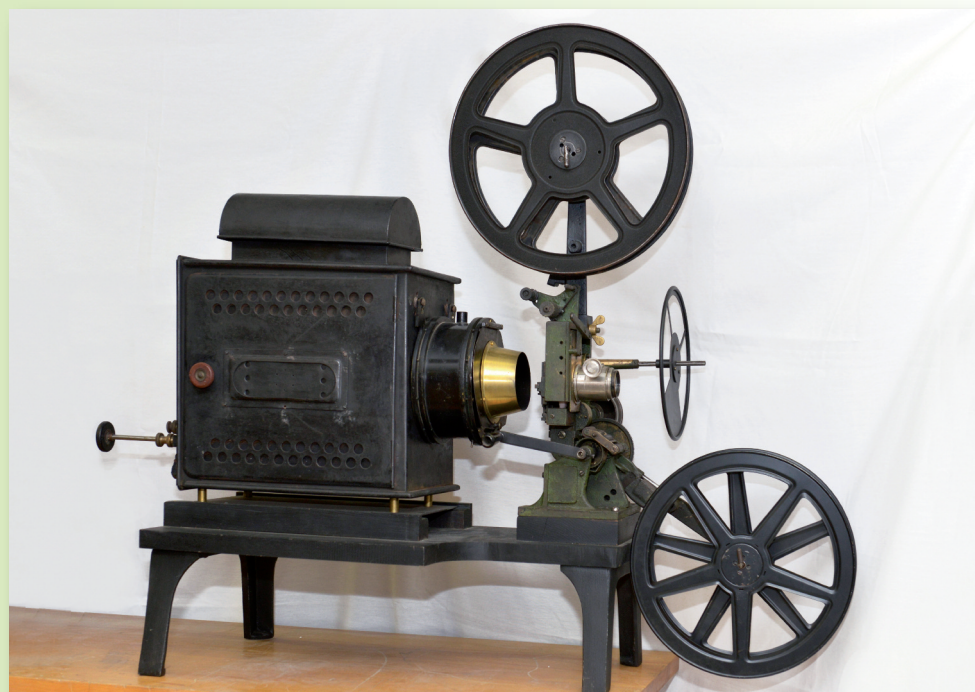
Le mythe de l'université voulant qu'elle soit une tour d'ivoire est bel et bien révolu. L'institution d'enseignement supérieur est aujourd'hui perméable, voire même poreuse. Elle est du reste sensible aux besoins variés de ses étudiantes et étudiants puisque leur inscription en dépend. D'ailleurs, ses partenaires tentent d'avoir une prise de plus en plus directe sur ses décisions. De manière un peu plus indirecte, on doit reconnaître que les ordres professionnels ont aussi leur part d'influence.

De plus, les étudiants mêmes en appellent à des formations pouvant mener directement au marché du travail. Il s'agit d'une demande qui n'est pas toujours explicite, mais qui profile le devenir de certains programmes.

Par ce numéro, nous souhaitons explorer les avenues prometteuses comme les nébuleuses impasses que l'exercice professionnel pose à l'université. La prise en compte de cette réalité exige un repositionnement face à la formation supérieure. Distance ou connivence, nous devons voir clair sur cette part de l'université que l'on préfère parfois laisser dans l'ombre.

Ce numéro a été coordonné par

**Le Comité sur
les communications**



Photographie: Marc Robitaille

Appareil de projection de films 35 mm *Gaumont, modèle C.M. Type B*, fabriqué à Paris, France, en 1914.
Collections de l'Université Laval (L.sc.1111)

Dans ce numéro:

Des sciences historiques appliquées

Marc Vallières

Une formation professionnelle encadrée

Zélie Guével

Sous l'emprise des ordres...

Alain A. Viau

Une influence atténuée

Daniel Gardner

La création comme profession

Lucie Roy

Capsule historique

Le professeur des universités franco-québécoises,
évolution de son rôle au sein de notre société

Michel Brunet

À la volée

Recherche contre profession

Geneviève Belleville

Protection ou ingérence?

Jean-François Morin

Pour un virage professionnel

Philippe Dubé

Hommage-souvenir à la grève de 1976

...quatre mois de lutte pour notre dignité



Oeuvre réalisée en 1976 par André Hufty, professeur au Département de géographie, aujourd'hui retraité



MARC VALLIÈRES

Professeur retraité
Département des sciences historiques

DES SCIENCES HISTORIQUES APPLIQUÉES

Toutes les disciplines ont leur histoire et l'histoire, comme les autres. La profession d'historien n'a rien d'une appellation contrôlée et n'importe qui peut s'identifier comme historien sans encourir les foudres d'une corporation professionnelle. Cela tient au caractère quasi universel du territoire de l'historien axé sur le passé des sociétés et à une formation sans un encadrement rigide des contenus. Il en résulte une discipline éclatée, perméable aux avancées théoriques et thématiques des sciences sociales. Il existe bien sûr des départements d'histoire, celui de l'Université Laval a été renommé récemment Département des sciences historiques. Ces départements regroupent des historiens de plusieurs tendances, spécialisés dans diverses périodes et différents domaines de l'histoire, mais aussi des praticiens, qu'ils soient historiens de l'art, ethnologues, archéologues, muséologues ou archivistes. De plus, des historiens sont présents dans la plupart des facultés et départements universitaires, certains en histoire des sciences, de l'agriculture, de l'éducation, des communica-

tion, des relations industrielles, de droit, de l'économie, de la médecine et bien d'autres encore. Certains domaines scientifiques appliquent même une démarche historique à l'évolution de leur objet d'étude, que ce soit l'histoire de l'univers par l'astronomie ou celle de la terre par la géologie et la géomorphologie.

dans les services de recherche et d'interprétation historique des parcs et des sites historiques, des ministères à vocation culturelle et historique et des musées nationaux et locaux. Pour un temps, des diplômés en histoire ont trouvé des emplois rémunérés dans les secteurs gouvernemental et privé, parfois dans des entreprises. Souvent marginalisés par les historiens universitaires, ces historiens ont entrepris aux États-Unis, au tournant des années 1980, de se regrouper dans une association, le *National Council on Public History*, et de se donner un périodique, *The Public Historian*, et un congrès annuel. Le mouvement de la *Public History* ou « Histoire appliquée » en français s'est répandu au Canada à l'intérieur de la Société historique du Canada. Il s'est employé à faire la promotion des voies professionnelles de l'histoire et à fédérer des pratiques historiennes dispersées. Tous ces efforts plaçaient les historiens dans un contexte professionnel qui remettait en question les rapports entre une recherche scientifique libre et les exigences et contraintes des institutions qui déterminent leurs mandats. Certains ont même proposé un code d'éthique.

Une formation destinée à préparer les historiens à ces nouvelles pratiques professionnelles de l'histoire

Comme pour beaucoup de disciplines, se pose la question de la pertinence sociale des recherches fondamentales conduites en milieu universitaire et du développement d'une pratique professionnelle de la discipline hors du milieu universitaire. Pour l'histoire, au début des années 1960, le débouché dominant des historiens diplômés était l'enseignement au secondaire et au collégial, alors en forte croissance, mais qui devint rapidement saturé. Par la suite, l'histoire est tombée en défaveur dans les programmes et a perdu, pour une bonne période, son caractère obligatoire. Il a fallu trouver des options de rechange. Plusieurs historiens universitaires s'y sont employés en misant sur le développement d'emplois

L'idée d'une formation destinée à préparer les historiens à ces nouvelles pratiques professionnelles de l'histoire a connu une grande vogue dans les universités américaines. La visite d'un grand nombre d'entre elles dans les années 1980 m'a permis de constater les ressemblances avec certains programmes du Département d'histoire de l'Université Laval de l'époque. Aujourd'hui, le Département des sciences historiques inclut divers programmes de formation. Les programmes en histoire de l'art et en ethnologie ont des liens directs avec les institutions muséales. Les programmes en archéologie sont en rapport avec les services municipaux d'aménagement urbain, les musées de culture matérielle et les sites historiques. Les programmes en archivistique et gestion des documents administratifs ont des liens avec les dépôts d'archives publics et privés. Enfin, le programme en muséologie est directement relié à ce milieu. Plusieurs de ces programmes ont été créés officiellement dans le cadre régulier du développement des programmes, d'autres sous la forme de volets à l'intérieur de programmes réguliers existants. Une formation en histoire appliquée a été inscrite dans les programmes d'histoire, mais est restée essentiellement inactive faute de ressources

professorales et de présence incitative au premier cycle universitaire. Au Québec, seule l'UQAM s'est lancée plus fermement dans cette direction à l'intérieur de son programme d'histoire. Cela n'a pas empêché des diplômés en sciences historiques de faire carrière au plus haut niveau dans les milieux professionnels à caractère historique. Dans un contexte

difficile du marché du travail résultant d'un désengagement de l'État des projets de mise en valeur et de recherche dans les disciplines historiques, la nécessité d'une formation complémentaire à une pratique professionnelle des disciplines historiques conserve toute sa pertinence. ■

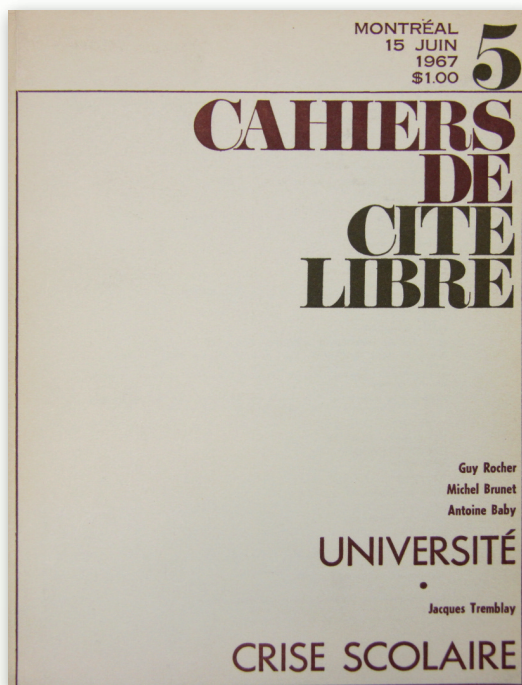
Capsule historique

« Si les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent, ils se donnent également les universités qui répondent à leurs horizons. Créées pour protéger la foi des médecins, des avocats, des dentistes et des pharmaciens dont la collectivité avait besoin, les institutions que leurs fondateurs avaient pompeusement appelées universités furent d'abord des écoles professionnelles catholiques. C'est Olivar Asselin qui a écrit qu'au Québec francophone tout était catholique, depuis les commis voyageurs jusqu'aux fabricants de saucisses.

Dans ce contexte, quel rôle revenait au professeur d'université ? Il ne pouvait être qu'un serviteur de l'ordre ou du désordre établi, un défenseur de situations, un praticien qui se contentait de transmettre une technique à un nombre limité d'étudiants car il ne fallait pas multiplier les futurs concurrents, un directeur spirituel qui continuait la prédication des retraites de vocation suivies au petit séminaire. Pour ce genre d'enseignement, il n'était pas nécessaire d'avoir des professeurs de carrière. D'ailleurs, les faibles ressources financières des universités l'interdisaient et celles-ci n'en souffraient même pas.

Les premiers universitaires de carrière apparurent à l'École Polytechnique, à l'École des Hautes Études Commerciales, à l'École de génie forestier – institutions toutes fondées grâce à l'intervention de l'État provincial, – à l'École de chimie de l'Université Laval, à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal, dans quelques chaires privilégiées des facultés de médecine. La plupart de ces précurseurs, surtout s'ils étaient d'origine canadienne-française, travaillaient dans des conditions particulièrement difficiles et n'eurent pas le temps de s'interroger sur le rôle précis du professeur d'université dans la société québécoise. D'ailleurs, ceux qui la dirigeaient leur auraient difficilement pardonné d'avoir des idées qui se seraient opposées aux canons officiels. [...]

Depuis quelques années, nous vivons un nouveau départ. Le professeur d'université et la collectivité québécoise se sont enfin réconciliés. Les universitaires ont été étroitement associés à toutes les introspections, recherches et réformes qui ont transformé et continuent à changer le Québec que les générations antérieures avaient voulu croire imperméable aux pressions de l'âge industriel. [...]



Le professeur des universités franco-québécoises, évolution de son rôle au sein de notre société
MICHEL BRUNET,
professeur d'histoire,
Université de Montréal,
Cahiers de Cité libre, n° 5,
15 juin 1967, pp. 11-15.

Si les universitaires prennent garde de toujours maintenir le dialogue engagé avec la collectivité qui a le droit de pouvoir compter sur des universités entièrement dévouées à son progrès et conscientes des impératifs de la démocratisation et de la socialisation, [...] nous relèverons les défis qui se présentent à nous au moment où le Québec entre dans le XXI^e siècle. Leur échec serait celui de toute la collectivité. »

**ZÉLIE GUÉVEL**Département de langues, linguistique
et traduction

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ENCADRÉE

L'essor de la traduction au Canada est historiquement associé aux lois linguistiques des années 1960 et 1970, qui visaient à instaurer le bilinguisme au fédéral et à assurer la francisation du monde du travail au Québec. C'est dans ce contexte qu'a été renforcée la formation qui existait déjà ça et là sous la forme de simples cours, créés quelques décennies auparavant, pour répondre aux besoins de traduction du gouvernement fédéral. Les baccalauréats en traduction se sont alors rapidement mis en place dans sept universités du Québec, tout comme en Ontario, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. À l'Université Laval, le baccalauréat en traduction, puis la maîtrise, ont ainsi vu le jour dès 1970. Le contexte canadien particulier explique également pourquoi les programmes mettent l'accent sur la traduction de l'anglais vers le français – qui constitue de loin la demande la plus forte sur le marché – même si l'inverse, du français à l'anglais, fait aussi l'objet de quelques cours. Il en est de même pour la traduction à partir d'autres langues comme l'espagnol. Ainsi, depuis près de 40 ans, la formation en traduction se démarque clairement de l'enseignement des langues, où se pratique parfois une traduction dite « pédagogique », dont les objectifs diffèrent de la traduction « professionnelle », ou encore de la littérature comparée. Au fil du temps, la formation en traduction a acquis une autonomie disciplinaire, tout comme la recherche traductologique. Actuellement, la recherche se concentre dans les programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat en « linguistique – traductologie ».

Depuis près de 40 ans, la formation en traduction se démarque clairement de l'enseignement des langues

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) est reconnu par l'Office des professions du Québec depuis 1992. C'est le plus grand regroupement de langagiers au Canada, également affilié à la Fédération internationale des traducteurs. Fort de ses quelques 2000 membres, il encadre les trois professions, autorisant le port des titres : traducteur agréé, terminologue agréé et interprète agréé, aux langagiers ayant obtenu l'agrément et dûment enregistrés. Il s'agit donc d'un ordre à titres réservés et non à exercice exclusif, dont l'objet est la protection du public, par le biais des recours prévus au Code des professions.

Depuis la reconnaissance de l'Ordre, il n'existe plus au Québec d'examen d'agrément. Les baccalauréats en traduction reconnus tiennent lieu de porte d'entrée à la profession, sous réserve d'un complément constitué d'une année de pratique ou d'un mentorat de six mois, auquel s'ajoute une formation en déontologie. Depuis l'an dernier, à la suite notamment de pressions provenant de l'Association canadienne des écoles de traduction, les maîtrises à orientation professionnelle commencent à être reconnues comme l'équivalent du baccalauréat en traduction.

L'intervention de l'Ordre, en ce qui touche la reconnaissance des programmes donnant droit à l'entrée dans la profession, consiste à exiger un minimum de trente crédits de cours ayant pour objet le transfert linguistique (en quelque sorte, la traduction pratique sous forme d'exercices), et quinze crédits de cours complémentaires (définis par leur contenu en relation avec la traduction). Les exigences en vue de l'obtention du titre de terminologue agréé sont de deux cours portant sur cette discipline. L'Ordre intervient dans l'analyse des formations par l'entremise d'un comité où siège notamment un représentant du ministère de l'Éducation.

En pratique, les exigences de l'OTTIAQ servent de balises pour maintenir le caractère distinctif de l'orientation professionnelle des programmes. Il en résulte *de facto* une harmonisation de ceux-ci à l'échelle du Québec et, par ricochet, dans les autres provinces. Ceci a pour effet de rassurer les étudiants, dont l'une des motivations est de se trouver un emploi soit comme salarié d'une grande entreprise ou d'un cabinet de traduction, soit comme travailleur autonome (près de 50 %). Le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral a longtemps été un débouché naturel d'emploi et un important fournisseur de stages, tout comme l'est encore l'Office québécois de la langue française, pour la terminologie.

Les professeurs et chargés de cours sont en majorité membres de l'OTTIAQ. Ils contribuent à faire connaître les activités de l'Ordre et à valoriser l'appartenance à la profession. L'OTTIAQ offre des publications, un congrès annuel, ainsi qu'un programme de formation continue et divers services tels que l'assurance responsabilité professionnelle.

Dans l'ensemble, il existe une relative harmonie entre l'OTTIAQ et les directions de programmes universitaires, surtout depuis la récente ouverture à l'égard des maîtrises professionnelles. Il reste que la recherche en traductologie n'a pas encore trouvé

sa place à l'Ordre et que l'utilité de la théorie par rapport à la pratique demeure un sujet de débats. Somme toute, la conciliation entre la théorie et la pratique demeure un enjeu tant pour les professeurs que pour les professionnels. ■

SOUS L'EMPRISE DES ORDRES...

À mes débuts comme professeur au Département des sciences géomatiques, nous n'avions qu'un seul programme au premier cycle et il assurait la formation des arpenteurs-géomètres. À l'époque, en 1990, la majorité de mes collègues n'étaient pas tous arpenteurs-géomètres ou ingénieurs. Nous provenions, pour la majorité, de plusieurs domaines des sciences fondamentales et appliquées. C'est grâce à la richesse scientifique et aux compétences multidisciplinaires du corps professoral que notre programme de formation en sciences géomatiques, unique au Québec, est devenu une référence. Les membres du corps professoral, d'horizon et de formation divers, ont permis, en 2003, la mise en place d'un programme de formation, agréé en 2007, qui allait mener les étudiants inscrits dans ce programme de génie géomatique à joindre l'Ordre des Ingénieurs du Québec. Depuis, la qualité de nos programmes et leur popularité ont directement servi au développement des professions d'arpenteur-géomètre et d'ingénieur en géomatique au Québec.

Le marché évolue rapidement, tout comme les technologies et les domaines d'application. Ceci a incité les ordres professionnels du Québec à revoir les critères de formation tout comme les offres de formation continue pour de nombreux programmes, de manière à mieux répondre aux besoins évolutifs du marché. À ce titre, les ordres professionnels participent activement aux révisions périodiques des programmes de formation. Ces révisions, au fil du temps, ont impliqué de nombreux changements au niveau de l'offre des cours. L'agrément des programmes de premier cycle professionnalisants semble aujourd'hui incontournable pour poursuivre notre mission d'enseignement dans ces programmes. Ce qui n'est cependant pas le cas des programmes de deuxième et

de troisième cycles. Les politiques d'agrément ou d'accréditation des programmes de premier cycle sont différentes d'un ordre à l'autre. À titre d'exemple le Bureau d'agrément, et je cite: «[...] a pour mandat d'agréer les programmes de génie de premier cycle qui procurent aux futurs ingénieurs les connaissances nécessaires pour être admis à titre d'ingénieur au Canada.»¹ Ainsi le Bureau demande pour les différents programmes de génie qu'un nombre spécifique de cours, auxquels sont associés des unités d'agrément, soient dans la mesure du possible enseignés par des professeurs membres de l'ordre concerné.

Cette exigence implique dans certains départements que la responsabilité d'un ou de plusieurs cours, soit retirée à

des professeurs qui ne sont pas membres de l'ordre alors qu'ils les ont bâtis et donnés parfois depuis plusieurs années, pour simplement attribuer ces cours à un autre collègue ou encore à

un chargé de cours membre de l'ordre. Ainsi les unités d'agrément associées à ces cours contribueront directement aux exigences d'accréditation du programme. Ces décisions sont parfois difficiles à vivre par les professeurs, mais sont acceptées malgré tout pour le bien du programme.

Pour tous les programmes de formation universitaire, qu'ils soient ou non reconnus par un ordre, nous devons tout faire pour maintenir en place la richesse qu'apporte la cohabitation multidisciplinaire et scientifique au sein du corps professoral, tout particulièrement dans un programme universitaire offrant les trois cycles.

Il est normal que l'expertise pratique nécessaire à un programme exige que des professeurs qui y sont associés soient membres d'un ordre professionnel. Leurs compétences et



Photographie : Jacques Rivet

ALAIN A. VIAU

Département des sciences géomatiques

Les ordres professionnels participent activement aux révisions périodiques des programmes de formation

¹ www.engineerscanada.ca/fr/agrément/bureau-dagrément

leur savoir pratique et déontologique le justifient pleinement. Cependant, cela implique souvent un petit nombre de cours. Il faut éviter d'associer les compétences et expertises requises à la formation scientifique au seul fait que les professeurs doivent appartenir à un ordre professionnel. Il y a des programmes agréés où le problème ne se pose pas puisque l'ensemble des cours sont donnés par des professeurs membres de l'ordre accréditeur ou bien lorsque ce n'est pas une exigence de l'ordre. Il est difficile de penser qu'un programme pourrait se voir retirer son agrément du seul fait que les professeurs membres de l'ordre professionnel ne

soient plus, même de manière temporaire, en nombre suffisant. Il faut plutôt revoir les ententes avec les ordres de manière à favoriser une nouvelle forme de coordination des programmes tout en maintenant la participation des ordres lors de la création ou de la révision des programmes. Peut-être faut-il mettre en place des examens avec la participation des comités de programme et de l'ordre pour évaluer certaines compétences durant le parcours de formation. Cela pourrait réduire la pression sur les programmes et le corps professoral quant au besoin de maintenir un nombre minimal de professeurs membres de l'ordre pour accréditer un programme. ■

À LA VOLÉE



Photographie: Jacques Rivet

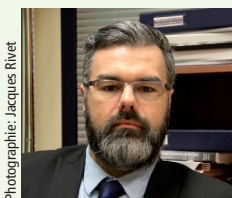
GENEVIÈVE BELLEVILLE
École de psychologie

RECHERCHE CONTRE PROFESSION

Les programmes des cycles supérieurs en psychologie ont beaucoup changé depuis que le doctorat est devenu obligatoire à la profession de psychologue. Le doctorat professionnel (D.Psy.) de même que le doctorat en recherche et intervention (Ph.D.) sont des programmes surchargés, difficiles à réaliser dans les temps impartis.

L'Ordre des psychologues du Québec publie régulièrement une révision de son manuel d'agrément des programmes dans lequel des exigences de cours ou de nombre d'heures de stages consacrées à une compétence spécifique sont ajoutées pour permettre l'accès à la profession. D'autre part, nos doctorants acquièrent une formation et une expérience de pointe qui les rendent très compétents à la pratique de la psychologie clinique.

Par contre, au niveau de la recherche, un prix fort est à payer. Ces doctorants doivent partager le temps consacré à la recherche avec leurs très nombreuses heures de cours et de pratique supervisée. Ce sont les professeurs qui doivent alors rappeler, tant aux étudiants qu'à l'ordre professionnel, que la formation rigoureuse et étendue à la recherche constitue l'essence même des études supérieures.



Photographie: Jacques Rivet

JEAN-FRANÇOIS MORIN
Département de chimie

PROTECTION OU INGÉRENCE?

Les ordres professionnels sont un mal nécessaire. Nécessaires, car ils protègent tant la population contre les fraudes potentielles et les dérives éthiques et déontologiques, que la crédibilité des professionnels.

Mais, questionnons-nous sur leur influence. Certains ordres outrepassent leurs missions et adoptent des comportements frôlant le harcèlement. Ils se donnent trop souvent un droit de vie ou de mort sur le droit des professionnels dûment formés à pratiquer, et ce, en adoptant des stratégies d'intimidation. Pourtant, leurs membres ont été formés par des professeurs qui ont justement le mandat d'assurer une formation de haut niveau.

Pourquoi acceptons-nous que les ordres s'ingèrent autant dans le contenu académique des programmes universitaires?

UNE INFLUENCE ATTÉNUÉE



Photographie: Jacques Rivet

DANIEL GARDNER
Faculté de droit

Les ordres professionnels occupent une place importante au Québec. En plus des 385 000 membres des 46 professions directement réglementées par l'Office des professions du Québec, certaines professions ont une vocation pancanadienne et relèvent d'organismes particuliers. L'Institut canadien des actuaires en est un bon exemple.

Plus du tiers de ces professions requièrent une formation universitaire, il est donc normal que les exigences de formation soient au cœur de plusieurs discussions. La Faculté de droit a la chance (!) de constituer le bassin de recrutement de deux ordres professionnels importants (avocats et notaires) et leurs relations ont beaucoup évolué au fil des décennies. On est ainsi passé d'une imbrication professionnelle des *cursus* à une indépendance qui, sans être complète, cadre mieux avec le rôle de l'université dans la société québécoise.

La Faculté de droit est l'une des quatre facultés fondatrices de l'Université Laval, et les liens avec la formation professionnelle ont longtemps été inscrits dans son ADN.

Jusqu'à la Révolution tranquille, il n'existait pas de véritable corps enseignant à la faculté et les horaires de cours étaient modulés en fonction de la disponibilité des formateurs, essentiellement des avocats en pratique privée. Des cours se donnaient tôt le matin et en début de soirée. Une longue pause jusqu'en fin d'après-midi permettait aux praticiens-enseignants de vaquer à leurs occupations principales au Palais de justice. À cette époque, il n'était pas rare que des cours soient déplacés ou carrément annulés en raison d'un procès important impliquant l'un des enseignants.

Ce rappel de la situation remontant à plus d'un demi-siècle peut aujourd'hui faire sourire. Il n'en reste pas moins que, jusque dans les années 90, des « profils indicatifs de cours » étaient préparés après consultation des ordres professionnels et publicisés par la faculté. C'est ainsi que les 45 crédits obligatoires du programme –en théorie– étaient dans les faits doublés, en fonction des cours recommandés par les ordres professionnels et massivement suivis par les étudiants. Aujourd'hui, il ne reste seulement que cinq cours recom-

mandés par la direction de programme notarial, et les autres offerts par le Barreau.

Bien sûr, les cours traditionnels ont toujours la cote. Après tout, la connaissance des règles concernant le droit des contrats ou le droit de la famille dépasse la pratique d'une profession précise. Toutefois, le programme s'est ouvert à de nouvelles dimensions autrefois impensables: un cours obligatoire de droit international dès le premier trimestre, des axes de formation critique, la possibilité de réaliser un trimestre d'étude à l'étranger qui sera comptabilisé au niveau du diplôme local, etc.

Tout cela a pu se réaliser en raison de la conjonction de plusieurs facteurs qui se rejoignent sur un aspect fondamental; le programme universitaire en droit ne donne pas directement

Après tout, la connaissance des règles concernant le droit des contrats ou le droit de la famille dépasse la pratique d'une profession précise

accès à la profession de notaire ou d'avocat. La situation vécue dans d'autres facultés où le diplôme universitaire ouvre automatiquement la porte à une profession réglementée ne s'applique donc pas aux juristes. Une année de formation supplémentaire (cours et stage) exigée par la Chambre des notaires et le Barreau du Québec rend ces organismes moins préoccupés par le contenu exact du programme de la faculté, puisqu'une certaine forme de contrôle est exercée *a posteriori*. Cette exigence supplémentaire est bien sûr une source de stress pour les étudiants, mais il est possible d'en réduire l'ampleur par une collaboration étroite entre la faculté et l'ordre professionnel. Ainsi, depuis 20 ans, la Chambre des notaires a renoncé à l'administration interne de ses propres examens comme condition d'accession à la profession. Un programme comprenant deux trimestres de cours (dispensés dans les locaux de la faculté et placés sous la direction de ses professeurs) ainsi qu'un stage en milieu de travail ont adéquatement remplacé l'ancien système.

J'ai été formé à l'Université Laval et y enseigne depuis 30 ans.

Je peux témoigner du fait que les ordres professionnels n'ont plus du tout la même influence à la faculté. Paradoxalement, ce sont nos étudiants qui véhiculent encore aujourd'hui les clichés d'autrefois, au début de leurs études. Font partie des mythes à déconstruire la croyance voulant que le diplôme en droit n'ait d'utilité que pour celui ou celle qui désire se

lancer en pratique privée, ainsi que la folle « course aux stages » encouragée par les grands cabinets, laquelle monopolise l'attention de plusieurs, dès leur 2^e année. La vision américaine de l'avocat a toujours la cote chez les jeunes et c'est le rôle de l'université de leur donner une image plus juste de la réalité. ■

Photographie: Jacques Rivet



LUCIE ROY
Département des littératures

LA CRÉATION COMME PROFESSION

La création d'un Baccalauréat en cinéma et culture numérique est en gestation depuis plusieurs années à l'Université Laval. De diverses manières, ce projet a été soumis à l'examen de plusieurs instances: les conseils du Département des littératures et la Faculté des lettres et des sciences humaines, la Direction des programmes du premier cycle, la Commission des études et le Conseil universitaire. Des rapports d'exploration et d'élaboration du programme ont été exigés ainsi que plusieurs moutures de ce dernier (écrites à plusieurs mains et en collaboration avec les collègues du Département des littératures). Chacune des demandes reçues a entraîné des modifications en série, sans qu'elles tiennent toujours compte de la faisabilité de leur application, relativement au financement des programmes. Tous ont toutefois eu le souci de créer un programme novateur et susceptible d'offrir à l'étudiant des possibilités d'emploi.

Au printemps 2014, le dernier rapport d'élaboration a été évalué par des spécialistes en cinéma mandatés par le Bureau de coopération inter-universitaire. Ils se sont trouvés au bout de la chaîne ou de la structure pyramidale et collaborative précédemment décrite. Ils ont estimé que ce programme de baccalauréat —qu'ils ont examiné à partir de leur champ de recherche ou d'enseignement respectif (études du cinéma, création et culture numérique)— « a tout le potentiel pour

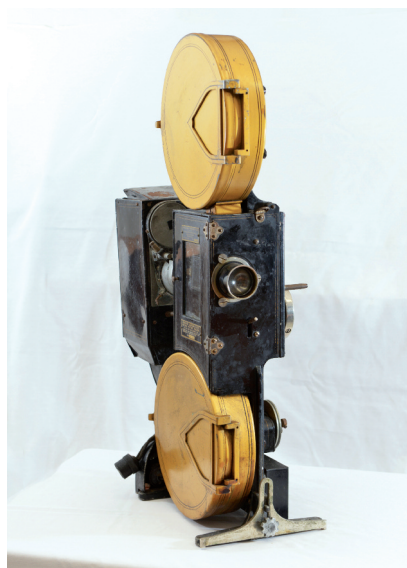
devenir un chef de file au Québec »¹ parce qu'il « conjugue un savoir technique à une pensée dirigée vers la recherche-crédation ». Ils ont précisé que « l'appui et le soutien inconditionnel du milieu professionnel pour le baccalauréat » représentent un avantage exceptionnel.

Le programme de cinéma et culture numérique prend appui sur les exigences actuelles du marché de l'emploi. Précisons qu'elles ont trait à la présence de créateurs susceptibles de

mettre à profit une pensée de l'écran qui exige une certaine érudition dans le domaine du cinéma et de la culture numérique. Le programme combine à la fois une formation orientée vers les études du cinéma et de la culture numérique et vers les pratiques du cinéma que les techniques numériques actuelles ont transformées.

Bien qu'encouragées, les collaborations entre les praticiens du milieu et notre institution d'enseignement n'ont pas été exigées. Elles ont toutefois permis l'aménagement de stages en entreprises et la tenue de classes de maître dans le cadre de ce nouveau programme. Celui-ci prend par ailleurs appui sur la formation que les collégiens et les cégépiens de la région ont déjà

acquise: en 2014, plus de 500 étudiants ont une formation en cinéma (bloc ou profil) plus ou moins orientée vers le numérique. La création du programme de Baccalauréat en cinéma et culture numérique permettra à ces étudiants de



Appareil de projection de films 35 mm
Holmes « Portable »,
fabriqué à Chicago, Illinois, États-Unis, vers 1920.
Collections de l'Université Laval (L.sc.1108)

Photographie: Marc Robitaille

¹ Certains des passages du présent texte sont tirés de la présentation de la Chaire de leadership en enseignement des pratiques du cinéma numérique (fiction et effets spéciaux).

s'enraciner dans leur milieu et de contribuer au développement de l'industrie culturelle dans la région de Québec et ailleurs.

Les connaissances acquises dans les domaines des études et des pratiques du cinéma seront mises au service de travaux diversifiés exécutés en dehors des heures de cours. Certains de ces cours fourniront à l'étudiant l'occasion de se consacrer à des projets qui porteront sur deux sessions (recherche-crédation, documentaire, film de fiction ou conception et intégration d'effets spéciaux).

L'étudiant sera ainsi appelé à fabriquer, « informer la matière, l'assouplir et la plier ou la convertir en instrument afin de s'en rendre maître »². Il le fera en sachant que c'est cette maîtrise des écritures du cinéma, se présentant sous la forme de travaux pratiques et d'études, profitera à l'humanité, à la société, pour paraphraser Henri Bergson. L'étudiant

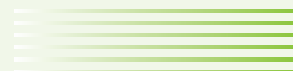
bénéficiera d'une grande culture du cinéma dans ses rapports à l'histoire, à la sociologie ou à la philosophie.

Le programme combine à la fois une formation orientée vers les études du cinéma et de la culture numérique et vers les pratiques du cinéma

Ce programme ne sera pas le serviteur d'une société en mal de techniciens. Nous veillerons à la formation de penseurs, de créateurs de l'image qui participeront au déploiement d'un nouvel imaginaire de l'écriture que le développement des technologies numériques ne satisfait pas, mais exige. La contribution à la société des diplômés de ce programme ne fait aucun doute. ■

² Henri Bergson, *L'évolution créatrice*, Paris, PUF, [1907] 1959, p. 97.

À LA VOLÉE



Photographie: Jacques Rivet

POUR UN VIRAGE PROFESSIONNEL

PHILIPPE DUBÉ
Département des
sciences historiques

Une désaffection étudiante progressive est observée dans certains secteurs d'enseignement à l'université. Ce déficit laisse entrevoir un horizon sombre pour le développement des études supérieures.

Devant cette menace, nous avons la responsabilité d'agir en repensant radicalement l'offre de formation, en intégrant notamment la valeur d'employabilité dans l'élaboration de nouveaux programmes. Il faut se rappeler que, pour tout étudiant universitaire, la perspective d'un exercice professionnel (prendre sa pleine place sur le marché du travail) est un enjeu capital.

Si j'avais un souhait à exprimer, c'est que la Faculté des lettres et des sciences humaines crée une « École pratique des Hautes Études en culture, communication et patrimoine » qui saurait rallier de manière transversale des champs épistémologiques et des domaines convergents de pratique professionnelle.

D'autres universités ont emboité le pas, pourquoi pas nous ?

Collection François Lemai

La collection François Lemai réunit 201 appareils cinématographiques et précinématographiques couvrant les XIX^e et XX^e siècles jusqu'aux années 1970. Leur rareté ainsi que leur valeur historique et pédagogique en font une collection d'intérêt majeur dans l'enseignement des techniques cinématographiques à l'Université Laval.



Photographie: Marc Robitaille

Lanterne magique. Appareil de projection de vues fixes *Victorian Biunial Magic Lantern*, fabriqué en Angleterre vers 1890.
Collections de l'Université Laval (L.sc.1121)

NUMÉROS déjà parus

Disponibles sur le site Internet du SPUL: www.spul.ulaval.ca/spul-publications/le-spul-lien/

- 
1. L'enquête sur les communications du SPUL, décembre 2005
 2. La santé au travail, mai 2006
 3. Les femmes à l'Université Laval, décembre 2006
 4. L'engagement, mai 2007
 5. La passion de l'enseignement, décembre 2007
 6. Les rôles du professeur: enjeux et nouveaux défis, septembre 2008
 7. Propos d'envol, mai 2009
 8. Pédagogues branchés, juin 2010
 9. UniversitéE et SociétéE, mars 2011
 10. L'Université en soi, septembre 2011
 11. La fonctionnalisation de l'université, juin 2012
 12. La création sous l'angle de la recherche universitaire, mars 2013
 13. De toutes les mutations, novembre 2013
 14. Le campus universitaire comme milieu de vie, mars 2014
 15. Le syndicalisme universitaire - Un modèle à remettre à jour, novembre 2014
 16. La mémoire professorale en héritage, mai 2015
 17. L'Université comme terre d'accueil, décembre 2015
 18. La collégialité comme valeur de gouvernance, avril 2016

ÉQUIPE ÉDITORIALE du **spulien**

Le SPUL-lien est le journal socioprofessionnel du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL). Sa coordination est assurée par les membres du Comité sur les communications. Son contenu est consacré à l'information à caractère socioprofessionnel, ainsi qu'aux enjeux actuels d'intérêt général pour les membres. Les échanges avec les lectrices et lecteurs sont encouragés [Spul-lien@spul.ulaval.ca]. Les auteures et auteurs sont responsables de leurs propos et de leurs opinions.

Josée Brisson, Département de chimie
Margot Kaszap, Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage
Yvan Leanza, École de psychologie
Jacques Rivet, Département d'information et de communication
Annie Royer, Département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation
Philippe Dubé, président du Comité sur les communications
Département des sciences historiques
Frida Franco, graphiste, Frida Franco Concept Design
Catherine Vézina, adjointe administrative, SPUL, réviseure

spul
SYNDICAT DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 3339
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Tél.: 418 656-2955

spul@spul.ulaval.ca
www.spul.ulaval.ca



Papier recyclé